



# FICHE DE DONNEES DE SÉCURITÉ

selon (UE) 2015/830

Page 1/8

## Ranclene 2

Révision 9

Date de révision 2022-04-01

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Ranclene 2

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage prévu [SU3] Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations\* sur si-tes industriels;

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Ransom & Randolph  
Adresse 3535 Briarfield Boulevard, PO Box 1570  
Maumee, Ohio 43537 USA  
Web www.ransom-randolph.com  
Téléphone +1 (419) 865-9497  
Télécopie +1 (419) 865-9997  
Email SDS@ransom-randolph.com  
Adresse e-mail de la personne compétente dyouel@ransom-randolph.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone en cas d'urgence 02.66101029  
Société Centro antiveneni Niguarda di Milano  
Centro antiveneni Niguarda di Milano, tel. 02.66101029

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.2. Classification - CE 1272/2008 Asp. Tox. 1: H304; Skin Irrit. 2: H315; Eye Dam. 1: H318;

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mention de danger

Asp. Tox. 1: H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
Skin Irrit. 2: H315 - Provoque une irritation cutanée.  
Eye Dam. 1: H318 - Provoque des lésions oculaires graves.

Conseil de prudence:  
Prévention

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.  
P264 - Se laver soigneusement après manipulation.  
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

## Ranclene 2

Révision 9

Date de révision 2022-04-01

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Conseil de prudence: Intervention	P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/ . P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/ . P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/ . P321 - Traitement spécifique (voir sur cette étiquette). P331 - NE PAS faire vomir. P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
Conseil de prudence: Stockage	P405 - Garder sous clef.
Conseil de prudence: Élimination	P501 - Éliminer le contenu/récipient dans aux réglementations locales, régionales et nationales en vigueur

## 2.3. Autres dangers

Autres risques	Une évaluation PBT et vPvB. Sans objet.
----------------	---

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

## 3.2. Mélanges

## EC 1272/2008

Nom Chimique	Index-No.	Numéro CAS	Numéro CE	Numéro d'enregistrement REACH	Conc. (%w/w)	Classification
Glycol Ether	603-052-00-8	5131-66-8	225-878-4		10 - 20%	Eye Irrit. 2: H319; Skin Irrit. 2: H315;
Monoisopropylamine		26264-05-1	247-556-2		10 - 20%	Acute Tox. 4: H302; Skin Irrit. 2: H315; Eye Dam. 1: H318;
dodecylbenzene sulphononic acid			926-141-6		10 - 20%	Asp. Tox. 1: H304;
Hydrocarbons, C11-C14 n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics						

## Informations supplémentaires

	Detergents Regulation 648/2004/EC Aliphatic Hydrocarbon - >= 15 % to < 30% anionic surfactants - >= 5 % to < 15%.
--	---

## SECTION 4: Premiers secours

## 4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Déplacer la personne exposée à l'air libre.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 minutes, en maintenant les paupières ouvertes.
Contact avec la peau	Ôter les vêtements contaminés. Nettoyer à l'eau.
Ingestion	NE PAS FAIRE VOMIR.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Peut provoquer une irritation du système respiratoire.
Contact avec les yeux	Irritant pour les yeux.
Contact avec la peau	Peut provoquer une irritation de la peau.
Ingestion	Nocif par inhalation et par ingestion.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Inhalation	Consulter un médecin.
Contact avec les yeux	Consulter un médecin.
Contact avec la peau	Consulter un médecin.

## Ranclene 2

Révision 9

Date de révision 2022-04-01

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ingestion	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
-----------	---

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

## 5.1. Moyens d'extinction

	Utiliser en fonction des besoins : Dioxyde de carbone (CO2), Produit chimique sec, Mousse.
--	--

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

	La combustion produit des fumées irritantes, toxiques et nauséabondes.
--	--

## 5.3. Conseils aux pompiers

	Appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements de protection.
--	---

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

	Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée. Porter un équipement de protection approprié.
--	---

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

	Ne pas déverser dans l'eau de surface.
--	--

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

	Absorber avec un produit absorbant inerte. Transférer dans des récipients adaptés et étiquetés, pour élimination. Nettoyer abondamment à l'eau la zone où a été renversé du produit.
--	--

## 6.4. Référence à d'autres sections

	Se reporter à la section pour de plus amples informations.
--	--

## SECTION 7: Manipulation et stockage

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

	Éviter le contact avec la peau et les yeux. Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée. Appliquer les meilleures pratiques de manipulation lors des opérations de manipulation, transport et distribution.
--	--

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

	Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver les récipients hermétiquement fermés.
--	---

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

	Aucune précaution nécessaire à mentionner.
--	--

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1. Paramètres de contrôle

DNEL: Dose dérivée sans effet.

## Exposure Pattern - Workers

Glycol Ether	Acute inhalation - Systemic effects	270.5 mg/m <sup>3</sup>	
	Acute dermal - Systemic effects	16 mg/kg	Long-term - dermal - Systemic effects
	Long-term - oral - Systemic effects	8.75 mg/kg	

## Exposure Pattern - General population

## Ranclene 2

Révision 9

Date de révision 2022-04-01

## Exposure Pattern - General population

Glycol Ether	Acute dermal - Systemic effects	44 mg/kg	
	Long-term - inhalation - Systemic effects	33.8 mg/m <sup>3</sup>	Long-term - dermal - Systemic effects 16 mg/kg

## 8.2. Contrôles de l'exposition

	 
8.2.1. Contrôles techniques appropriés	Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée.
8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle	Porter des vêtements de protection contre les produits chimiques.
Protection des yeux / du visage	Lunettes de protection réglementaires.
Protection de la peau - Protection des mains	Porter des gants appropriés.
Protection de la peau - Divers	Porter un vêtement de protection approprié.
Protection respiratoire	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Filter AX.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État	Liquide
Couleur	Transparent/Jaune
Odeur	Agréable/Caractéristique
pH	5
Point de fusion	donnée non disponible
Point de congélation	donnée non disponible
Point d'ébullition	> 120 °C
Point d'éclair	Sans objet.
Taux d'évaporation	donnée non disponible
Limites d'inflammabilité	Sans objet.
Limite d'explosivité, supérieure	= 8.4 %
Limite d'explosivité, inférieure	= 0.6 %
Pression de vapeur	= 2300 Pa
Densité de vapeur	donnée non disponible
Densité relative	0.94 (H <sub>2</sub> O = 1 @ 20 °C)
Liposolubilité	Sans objet.
Coefficient de partage	donnée non disponible
Température d'auto-ignition	donnée non disponible
Viscosité	donnée non disponible
Propriétés explosives	Sans objet.
Propriétés comburantes	Sans objet.
Solubilité	Miscible dans l'eau

## 9.2. Autres informations

## Ranclene 2

Révision 9

Date de révision 2022-04-01

## 9.2. Autres informations

Conductivité	donnée non disponible
Tension de surface	donnée non disponible
Groupe de gaz	Sans objet.
Benzene Content	donnée non disponible
Teneur en plomb	Sans objet.
COV (composants organiques volatiles)	donnée non disponible

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

## 10.1. Réactivité

	Stable dans des conditions normales.
--	--------------------------------------

## 10.2. Stabilité chimique

	Stable dans des conditions normales.
--	--------------------------------------

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

	Ne se polymérise pas.
--	-----------------------

## 10.4. Conditions à éviter

	Aucune donnée disponible sur ce produit.
--	--

## 10.5. Matières incompatibles

	Aucune donnée disponible sur ce produit.
--	--

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

	Aucun.
--	--------

## SECTION 11: Informations toxicologiques

## 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Sur base des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.
corrosion cutanée/irritation cutanée	Peut provoquer une irritation de la peau.
lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque des lésions oculaires graves.
sensibilisation respiratoire ou cutanée	Sur base des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.
mutagénicité sur les cellules germinales	Sur base des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.
cancérogénicité	Sur base des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité reproductive	Sur base des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.
toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	Sur base des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.
toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée	Sur base des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.
danger par aspiration	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

## 11.1.4. Informations toxicologiques

Glycol Ether	Voie dermique chez le rat DL50: > 2000 mg/kg	Voie orale chez le rat DL50: 3300 mg/kg
--------------	--	---

## SECTION 12: Informations écologiques

## 12.1. Toxicité

## Ranclene 2

Révision 9

Date de révision 2022-04-01

## 12.1. Toxicité

Glycol Ether	Daphnies CE50/48h: 1000.0000 mg/l Algues vertes EC50/96h: 1000	Poisson CL50/96h: 560.0000 mg/l
--------------	---	---------------------------------

## 12.2. Persistance et dégradabilité

	Dégradabilité. Facilement biodégradable.
--	--

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

	Aucune donnée disponible sur ce produit.
--	--

## 12.4. Mobilité dans le sol

	Miscible dans l'eau.
--	----------------------

## Persistance (P-):

Persistence result:	not P
---------------------	-------

## Bioaccumulation (B-):

Bioaccumulation result:	not B
-------------------------	-------

## Toxicité (T-):

Toxicity result:	not T
------------------	-------

## 12.6. Autres effets néfastes

	Aucune donnée disponible sur ce produit.
--	--

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

## Informations générales

	Éliminer conformément à aux réglementations locales, régionales et nationales en vigueur.
--	---

## Méthodes d'élimination

	Ne pas laisser le trop-plein d'eau pénétrer dans les tuyaux d'écoulement ou les égouts.
--	---

## Élimination du conditionnement

	Éliminer conformément à aux réglementations locales, régionales et nationales en vigueur.
--	---

## SECTION 14: Informations relatives au transport

## 14.1. Numéro ONU

	Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.
--	--

## 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

	Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.
--	--

## 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

	Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.
--	--

## 14.4. Groupe d'emballage

	Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.
--	--

## 14.5. Dangers pour l'environnement

	Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.
--	--

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

	Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.
--	--

## 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

	Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.
--	--

## SECTION 15: Informations réglementaires

## Ranclene 2

Révision 9

Date de révision 2022-04-01

## 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

<b>Règlements</b>	<p>Water hazard class 1 ( self assessment ) : slightly hazardous for water.</p> <p>RÈGLEMENT (UE) No 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) no 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission.</p> <p>RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission.</p>
-------------------	--

## Informations supplémentaires

A Chemical Safety Assesment has been carried out.

## SECTION 16: Autres informations

## Autres informations

<b>Révision</b>	<p>Ce document diffère de la version précédente en ce qui concerne les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>2 - 2.1. Classification de la substance ou du mélange.</li> <li>2 - 2.1.2. Classification - CE 1272/2008.</li> <li>2 - Pictogrammes de danger.</li> <li>2 - Conseil de prudence: Prévention.</li> <li>2 - Conseil de prudence: Intervention.</li> <li>3 - Informations supplémentaires.</li> <li>6 - 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement.</li> <li>6 - 6.4. Référence à d'autres sections.</li> <li>7 - 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s).</li> <li>8 - Protection respiratoire.</li> <li>8 - Protection de la peau - Protection des mains.</li> <li>8 - Protection de la peau - Divers.</li> <li>9 - 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles (Point de fusion).</li> <li>9 - 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles (Température d' auto-ignition).</li> <li>9 - 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles (Pression de vapeur).</li> <li>9 - 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles (Solubilité).</li> <li>11 - 11.1.4. Informations toxicologiques.</li> <li>11 - Toxicité aiguë.</li> <li>11 - Corrosion cutanée/irritation cutanée.</li> <li>11 - Sensibilisation respiratoire ou cutanée.</li> <li>11 - Mutagénicité sur les cellules germinales.</li> <li>11 - Cancérogénicité.</li> <li>11 - Toxicité reproductive.</li> <li>11 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire.</li> <li>11 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique.</li> <li>11 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée.</li> <li>11 - Danger par aspiration.</li> <li>12 - 12.1. Toxicité.</li> <li>13 - Élimination du conditionnement.</li> <li>15 - Étiquetage.</li> <li>15 - Mention de danger.</li> <li>15 - Informations supplémentaires.</li> </ul>
-----------------	--

## Ranclene 2

Révision 9

Date de révision 2022-04-01

## Autres informations

<b>Texte des mentions de danger présentées en Section 3</b>	15 - 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement. 15 - 15.2. Évaluation de la sécurité chimique. 15 - Règlements. Skin Irrit. 2: H315 - Provoque une irritation cutanée. Eye Irrit. 2: H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. Acute Tox. 4: H302 - Nocif en cas d'ingestion. Eye Dam. 1: H318 - Provoque des lésions oculaires graves. Asp. Tox. 1: H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
---	---

## Informations supplémentaires

	Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont uniquement conçues à titre d'indication pour utiliser, stocker et manipuler le produit en toute sécurité. Dans la mesure de nos connaissances et perception, ces informations sont présentées comme étant correctes à la date de publication ; cependant, aucune garantie n'est émise quant à leur exactitude. Ces informations ne concernent que les produits spécifiques désignés et ne peuvent être perçues comme valables en cas d'utilisation de tels produits avec d'autres produits ou dans le cadre d'autres procédures.
--	---